



Association loi 1901
Reconnue d'utilité publique

Dans le prolongement des réflexions et propositions sur les thèmes: *Reconsidérer le lotissement* (2007/2008) et *Composer avec la nature* (2008/2009), le Séminaire Robert Auzelle propose à ses membres et partenaires, aux élus, aux universitaires et aux professionnels du cadre de vie de s'interroger pour l'année 2009/2010 sur :

Le centre urbain et son environnement accessibles à tous
petites villes et territoires intercommunaux.

Préambule :

Pour des raisons liées à l'histoire du développement urbain et de l'urbanité, les centres des petites villes (moins de 20000 habitants) et des villages importants regroupent les services publics, les commerces, les emplois. Ils sont fréquentés par les habitants des communes voisines. Ces territoires disposent souvent d'un patrimoine naturel et agricole important permettant, mieux que dans les grandes agglomérations, d'accueillir le développement urbain et garantir l'équilibre entre le bâti et la nature. Cela impliquera que les aménagements aient pour objectif d'améliorer la qualité et l'attractivité du cadre de vie des territoires intercommunaux.

A titre d'exemple, un centre-ville relié par des « circulations douces » à une « place publique » à un « parc »..., desservi par un réseau intercommunal de transports, répond à ces préoccupations.

A partir de situations existantes, les opérations candidates au Prix national arturbain.fr et les projets présentés au Concours international arturbain.fr feront ressortir les améliorations apportées au cadre de vie. Celles-ci concerneront :

- Les conditions d'accès aux centres urbains spécifiques à chaque territoire (littoral, montagne, plaine, grande agglomération...) tenant compte de la localisation des lieux d'emplois, de services et d'équipements publics;
- L'utilisation de nouveaux modes de transports réduisant, ou se substituant, à l'usage de la voiture individuelle ;
- La fréquentation du centre urbain et de son environnement facilement praticables et sûrs pour « toute personne ».

Dans ces conditions la qualité du cadre de vie s'évaluera à partir du « Référentiel pour la qualité du cadre de vie » (cf www.arturbain.fr), et en priorité au regard des *références* ci-dessous :

- Recherche d'aménagements facilitant à toute personne l'accessibilité aux bâtiments et aux espaces recevant du public (*qualité architecturale*)
- Possibilité donnée à toute personne d'accéder plus facilement au centre urbain (*qualité de la vie sociale*)
- Economies en aires de stationnement et en énergies résultant de l'usage des moyens de transport (*respect de l'environnement*).

Le thème 2009/2010 et les règlements du Prix national et du Concours international seront portés à la connaissance du public et auprès de la presse concernée après l'assemblée générale du SRA qui aura lieu le mardi 10 Février 2009.